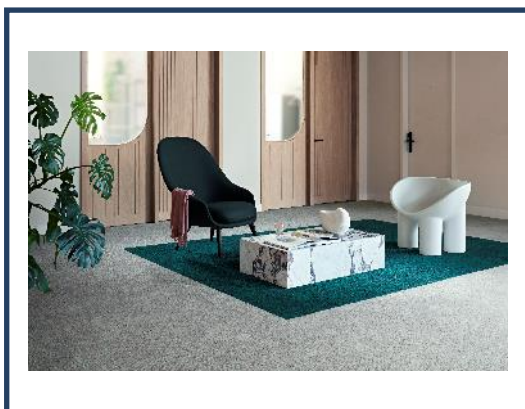


Interface®

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Revêtement de sol en dalles de moquette textile
Recreation, en fibre polyamide 100% recyclée, avec
sous couche CQuest™ Bio et maintenance par la
société Orak

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:2022



Numéro d'enregistrement INIES : 20260243295-FC

FDES réalisée par INTERFACE avec l'outil de calcul : FDES pour moquettes textiles, fibres 100% recyclées, sous-couche CQuestBio, maintenance Orak

Version : 1.0

Date d'édition : 20-03-2026.



Cette FDES a été générée avec l'outil INTERFACE, développé par EVEA (version 1.0). Elle est identifiée dans l'outil par le numéro de calcul 1-200-1 réalisé le 20-03-2026. Sa vérification fait suite à celle d'une FDES de référence intitulée « Revêtement de sol en dalle de moquette textile RECRATION, en fibre polyamide 100% recyclée, avec avec sous couche CQuest™ Bio avec maintenance par la société Orak » vérifiée par Etienne TON en date du 11/03/2026 (n° d'enregistrement INIES 20260243295-FC, valide jusqu'au 11/03/2031).

Version du modèle de document : 11/03/2026

AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité d'Interface (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. L'écriture scientifique des valeurs chiffrées est simplifiée. $2,53 \times 10^{-6}$ est ainsi par exemple écrit sous la forme 2,53E-06. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

PRÉCAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction	4
2	Informations générales	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit	6
4	Étapes du cycle de vie	8
4.1	Étape de production, A1-A3.....	10
4.2	Étape de construction, A4-A5.....	10
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	11
4.4	Étape de fin de vie C1-C4.....	11
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D	11
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie	15
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation	23
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	24
9	Informations additionnelles	25
10	Bibliographie	26

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :

Olivier MICHEL - Interface

Coordonnées du contact :

+33 1 58 10 20 30

olivier.michel@interface.com

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Nom et adresse du déclarant :

Interface, Industrielaan 15, 3925 ZG, Scherpenzeel, Netherlands.

2. Le site du fabricant pour lesquels la FDES est représentative :

Interface, Industrielaan 15, 3925 ZG, Scherpenzeel, Netherlands.

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D


4. Type de FDES :

Individuelle

5. La référence commerciale et identification du produit :

Moquette Recreation associée à la sous couche CQuest™ Bio.

6. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe
Vérification par tierce partie : TON Etienne
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260243295-FC
Date de 1^{ère} publication : 11/03/2026
Date de mise à jour : N/A
Date de vérification : 11/03/2026
Période de validité : <input checked="" type="checkbox"/> 5 ans <input type="checkbox"/> 2 ans - à compter de la date de 1 ^{ère} publication
 Programme INIES (décembre 2025) Avenue du Recteur Poincaré – 75016 Paris https://www.inies.fr/

7. Lieu de production :

Interface, Industrielaan 15, 3925 ZG, Scherpenzeel, Netherlands.

3 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Revêtir 1 m² de sol intérieur en dalle de moquette et participer à la décoration et au confort du bâtiment, pour une durée de vie de référence de 15 ans. Le produit est classé 33 selon la norme NF EN 1307. »

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

1m²

3. Description du produit et de l'emballage :

L'objet de cette étude est un revêtement de sol textile en dalles 50*50cm, de velours touffeté bouclé en fibre polyamide 100% recyclée, sur sous-couche CQuest™Bio. Le poids total est de 3,821 kg/m², la masse de velours est de 583 g/m² et le produit est conforme à la norme NF EN 1307.

Ce produit est à pose aléatoire avec optimisation du taux de chutes.

Le produit est conditionné en palettes et emballé dans un carton entouré d'un film plastique étirable.

4. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Le produit est classé 33 selon la norme NF EN 1307.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Les moquettes en dalles sont classées BFL-s1 en pose libre sur support incombustible pour la réaction au feu (selon documents techniques des produits disponibles sur demande auprès du fabricant).

6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/UF	3,821
Principaux composants	kg/UF	Dalles de moquette : 3,821
Quantité de produits complémentaires	kg/UF	Colle poissante : 1,16E-01 Pad PET : 5,60E-04
Emballage de distribution	kg/UF	Carton : 1,21E-01 Palette bois : 1,54E-01 LDPE : 6,40E-03

7. Déclaration de contenu :

Le produit ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Suivant normes citées dans l'unité fonctionnelle.

9. Circuits de distribution :

BtoB

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

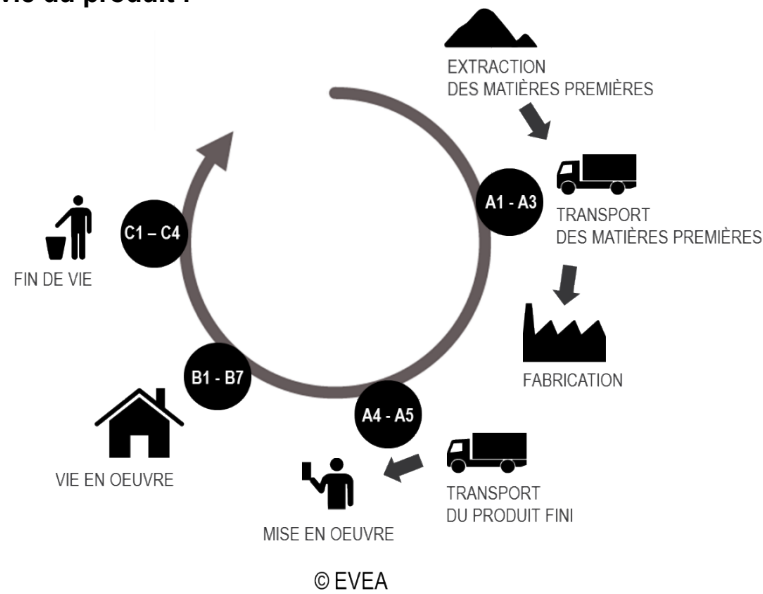
Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	15 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	-	Produits classés 33 « usage commercial fort », prêt à la pose
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	Le sens de pose recommandé par le fabricant doit être respecté
Qualité présumée des travaux	-	L'installation des dalles textiles doit être réalisée selon le DTU 53.12 et les recommandations du fabricant pour la conformité de la pose.
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Les produits doivent être posés en respectant sa classification selon la norme NF EN ISO 10874 et du classement UPEC des locaux.
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Les produits ne sont pas destinés à être posé à l'extérieur
Conditions d'utilisation	-	Les produits sont destinés au trafic piéton et classés 33 en accord avec la norme NF EN 1307 pour les zones commerciales à trafic intense
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Les fiches d'entretien du fabricant donnent les recommandations pour un bon entretien du produit.

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique (calculée selon la norme EN 16449)	Unité	Valeur
Dans le produit (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	8,96E-02
Dans l'emballage associé (à la sortie de l'usine)		1,18E-01

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :

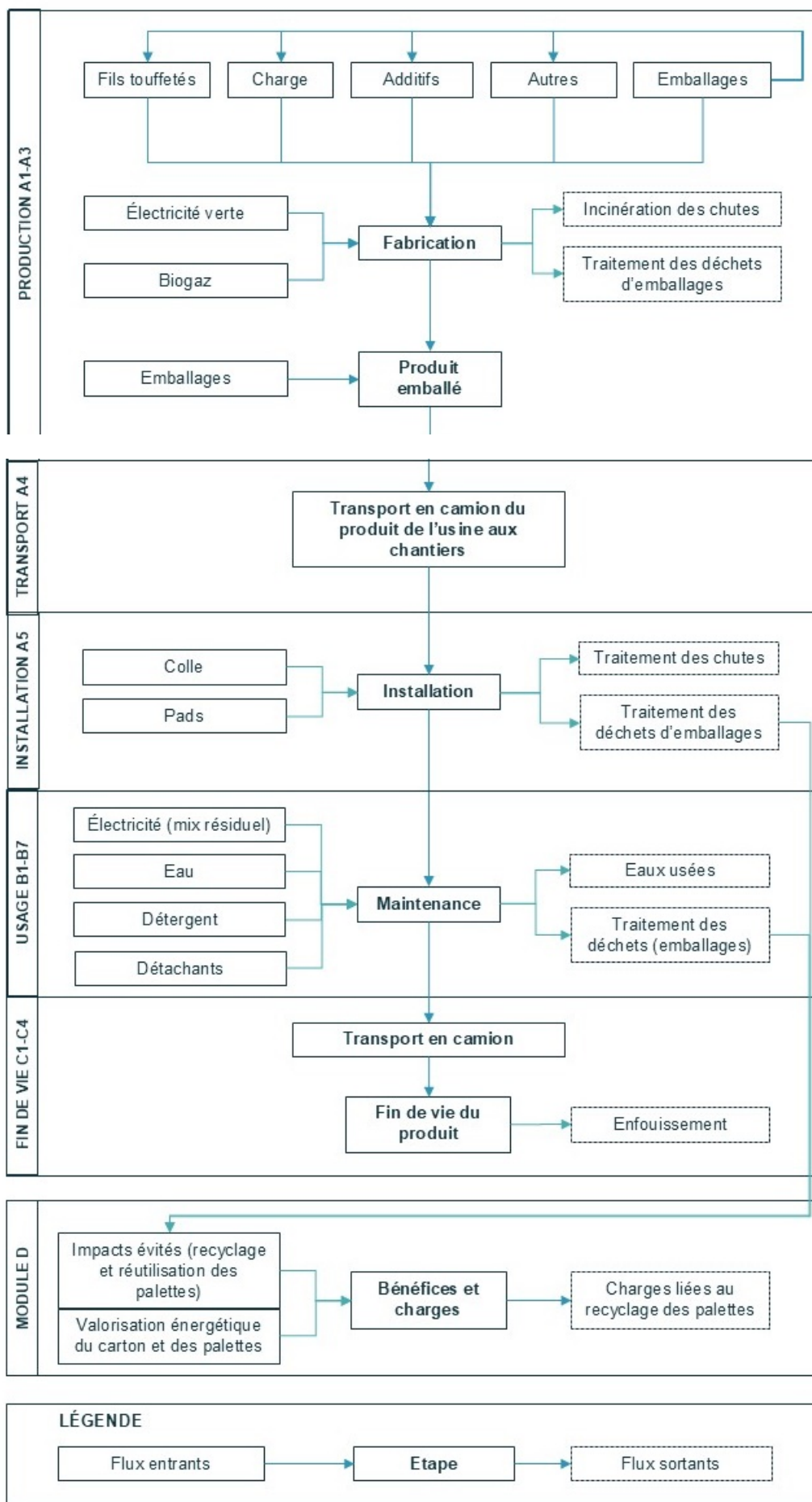


Description des frontières du système :

Frontières du système															Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				
A1-A3			A4-A5		B1-B7							C1-C4			D	
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d'installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	Besoin en eau durant la phase d'exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Potentiel de réutilisation, récupération, recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

Diagramme du flux :



4.1 Étape de production, A1-A3

Cette étape prend en compte l'extraction et la fabrication des matières premières et de leurs emballages, leur acheminement jusqu'au site de production ainsi que la fabrication des moquettes dans l'usine. L'ensemble des procédés a été modélisé et est pris en compte dans l'étude.

Les intrants énergétiques sur le site de production sont couverts par des garanties d'origines.

4.2 Étape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Transport du produit vers un distributeur, puis vers un chantier à l'aide d'un semi-remorque.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Diesel
Distance jusqu'au chantier	km	645
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% % de retours à vide	85% 0% de retours à vide
Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	7
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	≤1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont installés à la main. Deux modes de pose sont possibles : - 93% sont collés avec une colle poissante - 7% sont installés avec des pads en PET
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	kg/UF	Colle poissante : 1,16E-01 Pad PET : 5,60E-04
Consommation d'eau	m ³ /UF	0,00E+00
Utilisation d'autres ressources	kg/UF	0,00E+00
Consommation et type d'énergie	kWh/UF	0,00E+00
Chutes de mise en œuvre	%	3%
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)	kg/UF	Chutes de mise en œuvre : 0,11 Déchets d'emballages : - Carton : 1,21E-01 - Palette : 1,54E-01 - LDPE : 6,40E-03
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie) :	kg/UF	Enfouissement : - Chutes : 0,11 - Carton : 1,21E-02 - LDPE : 1,80E-03 - Palette : 3,08E-02 Récupération d'énergie : - Carton : 9,68E-03 - LDPE : 3,23E-03 - Palette : 4,77E-02 Recyclage : - Carton : 9,92E-02 - LDPE : 1,37E-03 - Palette : 1,08E-02 Réutilisation : - Palette : 6,47E-02
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	0,00E+00

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Non concerné.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	La maintenance des produits est réalisée par la société Orak selon les scénarios suivants : <ul style="list-style-type: none">- Nettoyage sec (aspiration)- Nettoyage humide (« One shot »)
Fréquence de maintenance	Année	208 nettoyages à sec 1,5 nettoyage humide
Intrants auxiliaires pour la maintenance	kg/UF	Détergent HYDROX : 2,40E-01 sur la DVR Détachant CS : 4,35E-02 sur la DVR Détachant SPOT : 3,00E-02 sur la DVR
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg/UF	PEHD (emballages) : 2,59E-04 sur la DVR IBC (emballages) : 2,84E-04 sur la DVR
Consommation nette d'eau douce	kg/UF	3,38E+00 sur la DVR
Intrant énergétique pendant la maintenance	kWh /UF	5,64E+00 sur la DVR

B3 Réparation :

Non concerné.

B4 Remplacement :

Non concerné.

B5 Réhabilitation :

Non concerné.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Non concerné.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4


Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Les produits sont déconstruits à la main et considérés enfouis à 100%.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	50
Quantité collectée séparément	kg/UF	3,94
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée au recyclage	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00
Quantité de produit éliminé	kg/UF	3,94
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂ /UF	0,00E+00

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Le module D concerne uniquement les emballages du produit fini car ce dernier est considéré comme enfoui à 100% en fin de vie.

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergies économisés	Quantités associées (kg/UF)		
			Entrée	Sortie	Flux net sortant
Palette en bois recyclée	Mise à disposition de copeaux de bois secondaires	Mise à disposition de copeaux de bois vierge	0,00E+00	1,08E-02	1,08E-02
Palette en bois réutilisée	Mise à disposition de palette réutilisée	Mise à disposition de palette vierge	0,00E+00	6,46E-02	6,46E-02
Palette en bois incinérée	-	Récupération d'électricité	-	-	4,76E-02
Carton incinéré	-	Récupération d'électricité	-	-	9,69E-03

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). <p>Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés <p>Les infrastructures présentes dans les données secondaires ecoinvent utilisées ont été incluses. Les processus élémentaires suivants ont toutefois été exclus en respectant la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module A3 : Aiguilles de touffetage - Module A5 : Emballages des produits complémentaires d'installation et outils de mise en œuvre (lames de cutter, cordeau de craie)
Affectations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. <p>Les données secondaires ecoinvent utilisées sont basées en grande partie, mais pas exclusivement, sur des affectations économiques. Aucune autre affectation spécifique n'a été réalisée.</p>
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, localisées aux Pays-Bas, sur l'année 2023.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.11 (cut-off) de novembre 2024 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.</p> <p>Sur le même principe de sélection, certaines données secondaires utilisées sont issues de la base de données Agrybalise en version 3.1.</p> <p>Les résultats de l'EPD Aquafil ECONYL® BCF Air Entangled and Twisted Yarns, publiée le 07 février 2023, et conforme à la EN 15804+A2 ont également été utilisés pour une donnée secondaire.</p> <p>Logiciels d'analyse de cycle de vie utilisés : SimaPro, version 10.2.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <p>evDEC edit&go, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.</p> </div>
Variabilité des résultats	Non concerné.

Représentativité de la FDES :

Représentativité	Evaluation
Géographique	Cette DEP est représentative des moquettes fabriquées par Interface aux Pays-Bas et mise en œuvre en France.
Technologique	Cette DEP est représentative des dalles de moquettes Recreation fabriquées par Interface.
Temporelle	Cette DEP est représentative d'une fabrication en 2023.
Variabilité	N.A.

6 RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne¹.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

¹ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total kg CO ₂ eq/UF	2.68e+0	1.74e-1	1.25e-1	2.69e-1	8.76e-1	0.00e+0	5.97e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2.00e-2	0.00e+0	6.89e-1	-3.50e-2
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	3.00e+0	1.74e-1	5.19e-1	2.69e-1	4.05e-1	0.00e+0	5.95e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2.00e-2	0.00e+0	3.61e-1	-3.49e-2
Changement climatique - biogénique kg CO ₂ eq/UF	-3.52e-1	4.09e-5	-3.96e-1	6.40e-5	4.70e-1	0.00e+0	1.52e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.76e-6	0.00e+0	3.29e-1	-2.80e-5
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	3.60e-2	6.58e-5	2.03e-3	1.00e-4	1.31e-3	0.00e+0	1.24e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	7.46e-6	0.00e+0	8.88e-6	-6.52e-5
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	9.59e-8	3.90e-9	9.96e-9	6.11e-9	1.97e-8	0.00e+0	1.91e-8	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.55e-10	0.00e+0	1.20e-9	-1.03e-9
Acidification mole de H ⁺ eq/UF	1.35e-2	5.87e-4	1.52e-3	6.54e-4	1.51e-3	0.00e+0	3.17e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.87e-5	0.00e+0	2.71e-4	-1.28e-4
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	1.37e-4	1.34e-6	1.60e-5	2.12e-6	1.20e-5	0.00e+0	2.00e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.57e-7	0.00e+0	3.16e-7	-7.77e-7
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	4.61e-3	1.50e-4	4.90e-4	1.69e-4	3.50e-4	0.00e+0	5.97e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.25e-5	0.00e+0	4.03e-4	-3.36e-5
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	3.32e-2	1.66e-3	4.39e-3	1.86e-3	3.08e-3	0.00e+0	5.63e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.39e-4	0.00e+0	1.20e-3	-3.80e-4
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	1.27e-2	8.17e-4	1.58e-3	1.09e-3	1.60e-3	0.00e+0	2.13e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	8.15e-5	0.00e+0	5.17e-4	-1.63e-4
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	2.45e-5	5.08e-7	2.60e-6	8.05e-7	3.88e-6	0.00e+0	2.25e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	5.99e-8	0.00e+0	8.25e-8	-1.31e-7
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	5.41e+1	2.62e+0	5.44e+0	4.09e+0	7.59e+0	0.00e+0	7.70e+1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.04e-1	0.00e+0	9.20e-1	-8.47e-1
Besoin en eau m ³ de privation eq dans le monde/UF	3.64e+0	1.19e-2	1.73e-1	1.88e-2	2.50e-1	0.00e+0	2.65e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.40e-3	0.00e+0	-2.06e-2	-9.47e-3

Impacts environnementaux	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Émissions de particules fines Indice de maladies/UF	8.11e-8	1.68e-8	1.81e-8	2.66e-8	1.35e-8	0.00e+0	1.94e-8	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.98e-9	0.00e+0	6.33e-9	-1.92e-9
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	5.56e-2	1.06e-3	9.08e-3	1.68e-3	9.96e-3	0.00e+0	7.43e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.25e-4	0.00e+0	7.03e-4	-3.71e-3
Écotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	2.81e+1	3.04e-1	2.57e+0	4.79e-1	2.76e+0	0.00e+0	5.15e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.56e-2	0.00e+0	1.08e+0	-8.06e-2
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	1.72e-9	2.90e-11	3.39e-10	4.45e-11	1.28e-10	0.00e+0	4.57e-10	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.31e-12	0.00e+0	1.43e-11	-1.09e-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	2.16e-8	1.65e-9	4.71e-9	2.62e-9	1.54e-8	0.00e+0	1.98e-8	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.95e-10	0.00e+0	2.14e-9	-2.38e-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	7.98e+1	2.57e+0	2.44e+1	4.11e+0	4.10e+0	0.00e+0	4.01e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.06e-1	0.00e+0	2.24e+0	-7.67e+0

Utilisation des ressources	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	2.54e+1	3.99e-2	4.67e+0	6.30e-2	2.00e+0	0.00e+0	1.84e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.69e-3	0.00e+0	2.76e-2	-1.33e+0
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	9.44e+0	0.00e+0	3.92e+0	0.00e+0	-2.85e+0	0.00e+0	1.45e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	3.48e+1	3.99e-2	8.59e+0	6.30e-2	-8.53e-1	0.00e+0	1.84e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.69e-3	0.00e+0	2.76e-2	-1.33e+0
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	4.28e+1	2.62e+0	4.93e+0	4.08e+0	5.35e+0	0.00e+0	7.67e+1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.04e-1	0.00e+0	9.19e-1	-8.47e-1
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	2.92e+1	0.00e+0	1.01e+0	0.00e+0	2.73e+0	0.00e+0	2.04e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	7.20e+1	2.62e+0	5.94e+0	4.08e+0	8.08e+0	0.00e+0	7.70e+1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.04e-1	0.00e+0	9.19e-1	-8.47e-1
Utilisation de matière secondaire kg/UF	2.95e+0	0.00e+0	1.59e-1	0.00e+0	9.32e-2	0.00e+0	5.72e-6	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	8.57e-2	3.60e-4	5.00e-3	5.69e-4	5.28e-3	0.00e+0	1.99e-2	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.23e-5	0.00e+0	-1.77e-2	-3.23e-4

Catégorie de déchets	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1.29e-2	8.75e-5	4.53e-3	1.39e-4	1.64e-3	0.00e+0	1.57e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.03e-5	0.00e+0	9.32e-5	-3.52e-5
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1.35e+0	2.47e-1	2.36e-1	3.95e-1	3.64e-1	0.00e+0	8.20e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2.94e-2	0.00e+0	3.95e+0	-1.55e-2
Déchets radioactifs éliminés g/UF	1.29e-4	7.08e-7	8.69e-6	1.12e-6	1.04e-5	0.00e+0	9.78e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	8.36e-8	0.00e+0	3.91e-7	-4.60e-6

Flux sortants	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination		
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	6.65e-2	0.00e+0	3.46e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1.57e-1	0.00e+0	7.13e-3	0.00e+0	1.20e-1	0.00e+0	1.55e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Énergie Électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	6.16e-4	0.00e+0	9.08e-2	0.00e+0	6.11e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	1.28e-3	0.00e+0	1.90e-1	0.00e+0	1.24e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	1.71e+0	0.00e+0	3.42e-2	0.00e+0	5.23e-2	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0


Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	2.98e+0	1.15e+0	5.97e-1	7.09e-1	5.43e+0	-3.50e-2
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	3.69e+0	6.74e-1	5.95e-1	3.81e-1	5.34e+0	-3.49e-2
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-7.48e-1	4.70e-1	1.52e-3	3.29e-1	5.26e-2	-2.80e-5
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	3.81e-2	1.41e-3	1.24e-3	1.63e-5	4.07e-2	-6.52e-5
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1.10e-7	2.58e-8	1.91e-8	1.65e-9	1.56e-7	-1.03e-9
Acidification	mole de H+ eq/UF	1.56e-2	2.16e-3	3.17e-3	3.19e-4	2.12e-2	-1.28e-4
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	1.55e-4	1.42e-5	2.00e-5	4.73e-7	1.89e-4	-7.77e-7
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	5.25e-3	5.19e-4	5.97e-4	4.16e-4	6.78e-3	-3.36e-5
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	3.92e-2	4.95e-3	5.63e-3	1.34e-3	5.11e-2	-3.80e-4
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	1.51e-2	2.69e-3	2.13e-3	5.98e-4	2.05e-2	-1.63e-4
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	2.76e-5	4.68e-6	2.25e-5	1.42e-7	5.50e-5	-1.31e-7
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	6.22e+1	1.17e+1	7.70e+1	1.22e+0	1.52e+2	-8.47e-1
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	3.82e+0	2.69e-1	2.65e-1	-1.92e-2	4.34e+0	-9.47e-3
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	1.16e-7	4.02e-8	1.94e-8	8.31e-9	1.84e-7	-1.92e-9
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	6.58e-2	1.16e-2	7.43e-1	8.28e-4	8.21e-1	-3.71e-3
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	3.10e+1	3.24e+0	5.15e+0	1.11e+0	4.05e+1	-8.06e-2
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	2.09e-9	1.73e-10	4.57e-10	1.76e-11	2.74e-9	-1.09e-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	2.80e-8	1.80e-8	1.98e-8	2.34e-9	6.81e-8	-2.38e-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	1.07e+2	8.20e+0	4.01e+0	2.54e+0	1.22e+2	-7.67e+0
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	3.01e+1	2.06e+0	1.84e+0	3.22e-2	3.40e+1	-1.33e+0
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1.34e+1	-2.85e+0	1.45e-4	0.00e+0	1.05e+1	0.00e+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	4.35e+1	-7.90e-1	1.84e+0	3.22e-2	4.46e+1	-1.33e+0
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	5.04e+1	9.44e+0	7.67e+1	1.22e+0	1.38e+2	-8.47e-1
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	3.03e+1	2.73e+0	2.04e-1	0.00e+0	3.32e+1	0.00e+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	8.06e+1	1.22e+1	7.70e+1	1.22e+0	1.71e+2	-8.47e-1
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3.11e+0	9.32e-2	5.72e-6	0.00e+0	3.20e+0	0.00e+0

Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	9.11e-2	5.85e-3	1.99e-2	-1.77e-2	9.92e-2	-3.23e-4
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1.76e-2	1.78e-3	1.57e-3	1.03e-4	2.10e-2	-3.52e-5
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	1.83e+0	7.59e-1	8.20e-1	3.98e+0	7.39e+0	-1.55e-2
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1.38e-4	1.15e-5	9.78e-4	4.75e-7	1.13e-3	-4.60e-6
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00e+0	6.65e-2	3.46e-5	0.00e+0	6.65e-2	0.00e+0
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1.64e-1	1.20e-1	1.55e-4	0.00e+0	2.84e-1	0.00e+0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	6.16e-4	9.08e-2	6.11e-4	0.00e+0	9.21e-2	0.00e+0
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	1.28e-3	1.90e-1	1.24e-3	0.00e+0	1.93e-1	0.00e+0
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	1.74e+0	5.23e-2	0.00e+0	0.00e+0	1.79e+0	0.00e+0

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PÉRIODE D'UTILISATION

Milieu	Type d'émissions	Résultat d'essai	Justification et/ou rapport d'essai
Émissions dans l'air intérieur ^{1 2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	Émissions de COVT dans l'air : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) < 1000 µg/m ³ – Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français. 	Essais réalisés par le GUT. Informations et résultats disponibles sur : https://gut-prodis.eu/fr/test-de-produit/prodis/ avec le n° de licence du produit indiqué en fin de fiche technique dans la rubrique certification GUT
	Comportement face aux micro-organismes	Aucun essai n'a été réalisé.	Les matériaux utilisés ne sont pas connus pour être concernés par la croissance de micro-organismes.
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai n'a été réalisé.	Le produit n'est pas concerné par l'obligation de caractérisation radiologique au sens du décret 2018-434 du 4 juin 2018 ² .
	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai n'a été réalisé.	Aucune émission de fibres ou de particules lors de l'installation et de l'usage du produit.
Émissions dans le sol et l'eau ^{1 2}	Émissions dans l'eau	Aucun essai n'a été réalisé.	Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.
	Émissions dans le sol	Aucun essai n'a été réalisé.	Sans objet car ce produit n'est pas en contact direct avec le sol.

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles. Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>
2) L'annexe P du règlement du programme INIES est utilisée comme guide pour la rédaction des informations sanitaires et de confort.

² Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036984723>

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Isolation aux bruits d'impacts (BS EN ISO 10140-3:2021) : $\Delta L = 23$ dB

Absorption acoustique (BS EN ISO 354 :2003) : $\alpha_w = 0,2$

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Le produit participe au confort visuel par des designs variés et esthétiques de sa gamme. A chaque couleur de la gamme correspond un indice de réflexion lumineuse, plus l'indice est élevé plus le coloris est clair.

Les indices sont indiqués dans la brochure gamme du produit et sur chaque Fiche Technique disponible à partir du site internet du fabricant.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Le produit a été testé selon la norme TFI 5 (1991) relative à l'odeur des matières textiles. Les résultats du test donnent une note moyenne de 2,7 et une médiane de 3,0 : odeur faible à tolérable.

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Aucune information additionnelle.

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.